



CSS Plate-forme industrielle de Carling / Saint-Avoid

Présentation du bilan sécurité PROTELOR 2014

1 - Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût 2014



Dépenses pour la prévention du risque technologique : 74944 €

- plan de modernisation
- contrôles périodiques
- mises en conformité ESP et électriques
- mise à jour de l'étude des dangers, étude chaudière
- 3 détecteurs de gaz

Dépenses pour la sécurité et l'hygiène des travailleurs : 28133 €

- EPI
- Produits d'hygiène, Pharmacie, médecine

Dépenses pour l'environnement et économies d'énergie: 29251 €

- analyses eaux souterraines, rejets aqueux, atmosphériques
- travaux d'étancheification de dallage
- recherche de fuites vapeur, air
- remplacement d'une pompe avec entrainement magnétique

Formations : 17473 €

Etudes et frais liés: 22251 €



2a – Bilan du Système de Gestion de la Sécurité 2014

- **Organisation**

Passage de l'activité de 4x8 en 3x8 (mars 2014) , avec arrêt des installations les week-ends et surveillance par télé-service.

- **formation: 400 heures en 2014**

- **Formations cariste**
- **Habilitations électrique**
- **Formations POI + exercice**
- **Formations procédés**



2b – Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

- **Identification et évaluation des risques majeurs**

Etude des dangers relatifs à l'installation en 2015 d'une chaudière vapeur (4073kW)

Etude des dangers relatifs à la création d'une alimentation gaz (4bars/0,3bar)

- **Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation.**

- Il n'y a pas eu de nouveaux procédés mis en exploitation.

- la maîtrise des procédés se fait par le respect des modes opératoires d'atelier, par le biais de l'amélioration continue, des actions suites aux études internes, études de danger et retour d'expérience.



2c – Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

- **Gestion des modifications.**

Protelor installera en 2015 une chaudière vapeur (6t/h, 4073kW), fonctionnant gaz.

Une conduite de gaz sera installée par la régie de Saint-Avoid (Energis). L'étude de danger correspondante a été réalisée. L'installation d'une puissance supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW et qui ne constitue donc pas une modification substantielle au sens de l'article R512-33 du code de l'environnement, a fait l'objet d'une déclaration auprès de Monsieur le Préfet.

- **Gestion des situations d'urgence**

Elle est basée sur le POI, mis à jour régulièrement, et testée par le biais d'exercices internes mais aussi avec les industriels voisins et le SDIS.

Dans le cadre de la mise en cohérence des POI, une réunion annuelle est organisée avec les industriels voisins afin de faire le bilan des actions communes et de proposer des améliorations.



2d – Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

- **Gestion du retour d'expérience:**

Il n'y a pas eu en 2014 de retour d'expérience externe transposable à l'activité de PROTELOR. Les retours d'expériences internes sont traités lors des réunions de coordinations hebdomadaires et donnent lieu, le cas échéant, à des actions telles informations, vérifications, modifications techniques. Un enregistrement du REX est alors effectué dans ce cas.

- **Contrôle du SGS, audits et revues de direction**

- L'inspection du SGS de PROTELOR a été réalisé par la DREAL en octobre 2014

- autres inspections DREAL 2014: 21/03/2014, 03/06/2014, 06/10/2014

3 – Incidents et accidents / Exercices d'alerte

- Incidents et accidents 2013 et 2014
 - Il n'y a pas eu d'évènements dans le sens de l'article R. 512-69 du Code de l'Environnement
- Exercices d'alerte 2014:
 - 18/06/2014 avec le PPS, Incendie dans le local de stockage B7 avec secours et évacuation d'un blessé.
 - 02/10/2014 avec le SDIS, fuite de naphtalène dans la rétention du stockage FA68,n suivi d'un incendie.
 - 02/12/2014 avec le PPS, rupture du flexible de lors du dépotage de l'éthylène diamine suivi d'un incendie.



4 – Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Malgré la petite taille de l'activité les investissements en terme de sécurité sont proportionnellement importants. Ils s'adaptent et s'adapteront aux évolutions réglementaires, PPRT, retours d'expérience et contrainte technique. Parallèlement pour préserver l'activité, dans un contexte économique difficile, PROTELOR procède également à des investissements pour améliorer sa productivité.



5 – Décisions individuelles dont a fait l'objet PROTELOR

- **2013:**
 - AP 2013-DLP-BUPE-107 : prescriptions complémentaires relatives au stockage de formol
 - AMD 2012-DLP-BUPE-349 : travaux de mise en conformité pour la protection contre la foudre
- **2014:**
 - AP 2014-DLP-BUPE-123 : inscription des rubriques 3410.x (suivant les MTD)
 - AP 2014-DLP-BUPE-193 : inscription de la rubrique 2921.b (TAR)
- **2015:**
 - AP 2015-DLP-BUPE-9 : abrogation AP-2005-AG/2-155 (TAR)